



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 février 2023

<u>Date de la convocation :</u> 11 février 2023	L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février à dix-neuf heures trente,
<u>Date d'affichage :</u> 11 février 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Étaient présents :</u>
Présent : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 15	Cécile BITOUN, Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Philippe MARTINET, Angelina MOYET, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	<u>Étaient absents excusés :</u>
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)
	Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)
	Secrétaire de séance : Cécile BITOUN

I - COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE & INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Mme KAUFFMANN informe le Conseil que Mme Isabelle LACOMBLE, élue sur la liste « Notre village, passionnément » a présenté par courrier réceptionné en mairie le 27 janvier 2023, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Sous-préfet a été informé de cette démission le 31/01/2023 en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L. 270 du Code Electoral précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit ».

Mme Cécile CURIEL, suivante de la liste « Pour Médan, notre village », est donc appelée à remplacer Mme Isabelle LACOMBLE au sein du Conseil municipal. En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15/03/2020 et conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Mme Cécile CURIEL est installée dans ses fonctions de conseillère municipale, présente et qui annonce accepter ce mandat.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Mairie de Médan



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article L.270 du Code Electoral,

Vu les élections municipales du 15/03/2020,

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Isabelle LACOMBLED, conseillère municipale, démissionnaire, par Mme Cécile CURIEL, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'installation de Mme Cécile CURIEL en tant que conseillère municipale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 17/02/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 17/02/2023
Et par publication le 17/02/2023

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 10
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée F.legalite.com

22_DN-078-217803840-20230217-1160223-AI

